



N° 312/2023 PM/EG

ARRETÉ DU MAIRE

Le Maire de La Ville de LONGWY :

VU Les articles L 2212-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales :

CONSIDÉRANT que pour permettre le déroulement des festivités de Saint Nicolas à LONGWY-GOURAINCOURT le dimanche 3 décembre 2023, il y a lieu de prendre diverses dispositions concernant le stationnement et la circulation dans la Commune :

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Dimanche 3 décembre 2023 de **10h à 15h**, le stationnement de tout véhicule sera interdit :

- Rue Pasteur
- Rue Edouard Dreux à partir de la rue Saint Jules.
- Place de l'Église

ARTICLE 2 : Dimanche 3 décembre 2023 de **12h à 15h**, la circulation sera interdite :

- Rue Pasteur
- Rue Edouard Dreux à partir de la rue Saint Jules
- Place de l'église

ARTICLE 3 : la circulation sera interrompue et gérée par la Police Municipale et la police Nationale pendant toute la durée du défilé dans la rue Pasteur, ainsi que rue Edouard Dreux le temps du passage des chars dès le départ de Gouraincourt vers Herserange.

ARTICLE 4 : La signalisation sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de LONGWY ;

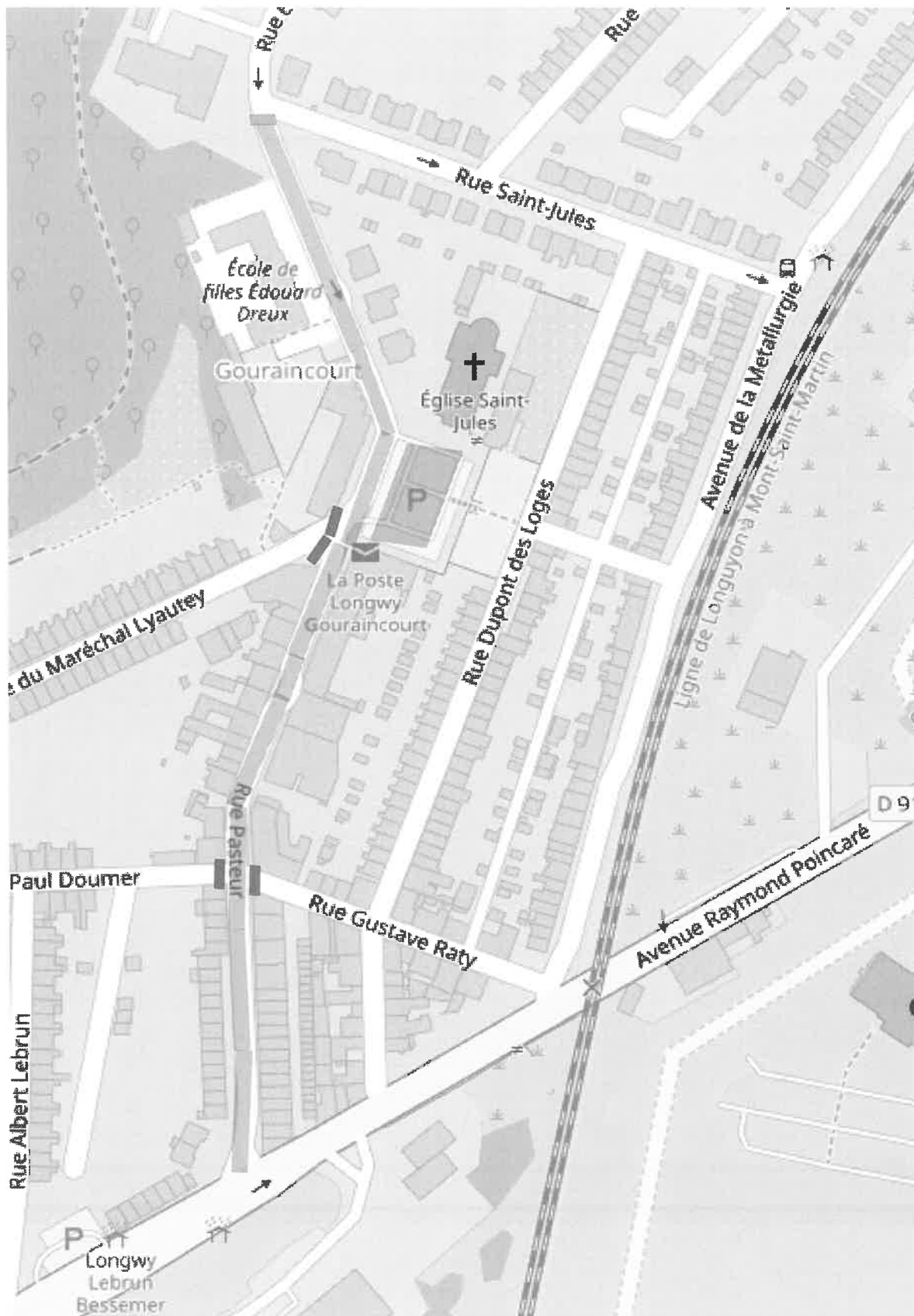
ARTICLE 7 : Conformément à l'article R.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de NANCY 5 place de la Carrière – 54000 NANCY dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.




ARTICLE 8 : Monsieur Le Maire de la commune de LONGWY, Messieurs le Commissaire de Police de LONGWY et les policiers municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**FAIT A LONGWY, LE 09 NOVEMBRE 2023
POUR LE MAIRE
L'ADJOINTE DELEGUEE AUX TRAVAUX**


Sylvie BALON





-  Stationnement Interdit 10h. Circulation interdite 12h.
-  Plot Béton
-  Barrière Vauban